



**ELECTION JUDICIAIRE**

Conformément à la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, il est ouvert, au secrétariat général du Grand Conseil, une inscription pour :

**E 2639** Election d'un juge conciliateur-assesseur du Tribunal des prud'hommes, présenté paritairement par les partenaires sociaux, représentant les salariés, en remplacement de M. Paul PFISTER, démissionnaire (entrée en fonction immédiate)

**Les candidatures doivent être accompagnées :**

- **d'un curriculum vitae** (art. 107, al. 1 LRGC) ;
- **du préavis du Conseil supérieur de la magistrature** (art. 127 Cst, 22 LOJ et 107, al. 2 LRGC).

Les candidats doivent joindre en plus à leur candidature :

- a) un certificat de bonne vie et mœurs ;
- b) une attestation de l'office des poursuites ;
- c) une attestation de l'office des faillites ;
- d) une déclaration de non-incompatibilité (voir art. 6 et 9 LOJ, E 2 05 et art. 10 LTPH, E 3 10).

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 4 septembre 2019 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des **12 et 13 septembre 2019**.

Le sautier :  
Laurent Koelliker

**Eligibilité des juges prud'hommes (Article 121 LEDP, A 5 05)**

<sup>1</sup> Sont éligibles les employeurs et salariés, désignés comme tels par les organisations professionnelles :

- a) de nationalité suisse, âgés de 18 ans révolus, exerçant depuis 1 an au moins leur activité professionnelle dans le canton ou, pour les personnes sans emploi au moment du dépôt de la candidature, ayant exercé en dernier lieu leur activité professionnelle dans le canton pendant 1 an au moins;
- b) de nationalité étrangère ayant exercé pendant 8 ans au moins leur activité professionnelle en Suisse, dont la dernière année au moins dans le canton.

<sup>2</sup> L'exercice effectif d'une activité en tant qu'employeur ou salarié, de même que le caractère privé ou public du rapport de travail, n'ont pas d'incidence sur l'éligibilité.

Publication dans la Feuille d'avis officielle du 20 août 2019

Copie : Bureau du Grand Conseil, Conseil d'Etat, Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, Chefs de groupe, Secrétariat des partis politiques, Conseil supérieur de la magistrature, Commission judiciaire interpartis, UAPG et CGAS

**I N S C R I P T I O N**

Nom, prénom : .....

Date de naissance : ..... Nationalité : .....

Domicile: .....

Profession : ..... Tél. portable:.....

Tél. prof. : ..... Tél. privé : .....

Signature : ..... E-mail : .....

Validation :

UAPG : ..... CGAS : .....